

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250911-D2025_09_07-DE
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 septembre 2025

Délibération n° 2025-09-07

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 5 septembre 2025.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Christelle VIVERGE donne procuration à Sébastien JEANSON,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Philippe BEREZIAT donne procuration à Gilles PERDRIX,

Absents excusés : Mmes Laurence MAITREPIERRE, Marie-Eve SOUPE ; Mrs Guillaume RIGOLLET, Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Alain MOTTET.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 12 - Représentés : 3 - Votants : 15.

OBJET : Arrêt du projet New Deal – antenne téléphonique

Madame le Maire explique que pour résorber la fracture numérique et assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a engagé depuis 2018, en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile, un plan baptisé « New Deal mobile », doté de plusieurs milliards d'euros d'investissement, visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français. Le dispositif fixe comme obligations :

- La construction, par chaque opérateur, de 5 000 nouveaux sites 4G,
- Améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales,
- Accélérer la couverture 4G le long de 5 500 km d'axes routiers,
- Généraliser la couverture à l'intérieur des bâtiments, notamment en imposant aux opérateurs engagés dans la procédure de proposer à leurs clients la voix sur Wi-Fi.

Parmi les engagements, l'obligation de déployer 5 000 nouveaux sites mobiles d'ici 2026, à raison de 600 à 800 sites par an, en construisant de nouveaux pylônes dans les zones identifiées par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

Ce plan arrive à terme et nous devons finaliser pour notre territoire des implantations d'antennes 4 et 5G permettant de diminuer les zones blanches et/ou de mauvaise couverture pour notre territoire.

L'opérateur en charge du New Deal sur notre territoire est l'entreprise Bouygues télécom. Celui-ci avance sur la recherche d'un site en propre sur notre commune. Ce site permettrait de changer un peu la configuration du projet New Deal recentrant les obligations de couverture sur les points d'intérêt d'Attignat et de Marboz et supprimant ainsi le point prévu sur Bresse-Vallons.

Après un temps d'échange et des études complémentaires de couverture par les services du conseil départemental en lien avec l'opérateur, les communes considèrent que la couverture actuellement constatée est acceptable sur les zones des Ecuets et de Tempetay ainsi que sur la ZAE de Malaval et décident de ne pas accueillir de projet New Deal.

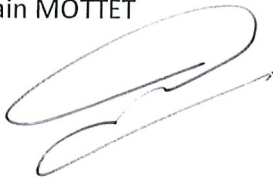
L'arrête modificatif orientera la dotation vers un autre secteur hors de ces 3 communes, choisi par l'équipe projet Départementale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

 **APPROUVE** le rejet définitif du projet New Deal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Secrétaire de Séance,
Alain MOTTET



Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

